

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 123 (1978)
Heft: 7-8

Artikel: Les Européens connaissent-ils notre neutralité?
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Européens connaissent-ils notre neutralité?

par le capitaine Hervé de Weck

Lors de discussions pendant les vacances, on voit toujours les étrangers — les Français en particulier — s'étonner lorsqu'on leur dit que, toutes les années, les Suisses de vingt à trente-deux ans font une période de service militaire, après avoir accompli «leur régiment» pendant quatre mois. Cette surprise ne se limite pas à certaines catégories sociales dites «peu favorisées»; la réaction d'un enseignant, d'un ingénieur, d'un chef d'entreprise restera identique: «Mais pourtant, vous êtes neutres!»

Un Etat neutre n'a pas d'armée

Quand la conversation porte ensuite sur notre système de milices, le visage de l'interlocuteur s'éclaire: «Ah! en Suisse, vous êtes tous des réservistes», cette remarque s'accompagnant d'un sourire entendu qui pourrait signifier: «Mais oui, vous savez tout juste marcher au pas et tenir correctement un fusil.» Que se passerait-il si l'on parlait des effectifs de notre armée, de son système de mobilisation, de l'organisation de la protection civile? Vraisemblablement, une réaction d'incrédulité.

Au-delà de nos frontières, la grande masse des gens ignore complètement l'existence de notre défense nationale, même si de nombreux touristes étrangers voient des véhicules militaires rouler sur nos routes ou qu'ils sacrent derrière une colonne d'artillerie, en franchissant un de nos cols alpins. Pour un Européen moyen, un Etat neutre ne possède pas d'armée. Les étrangers ne prennent-ils pas souvent nos soldats pour des gendarmes?

Cette ignorance pourrait s'avérer fâcheuse en cas de tension ou de conflit en Europe. Les opinions publiques des Etats qui nous entourent penseraient peut-être que les Suisses neutres montrent un égoïsme coupable, en ne participant pas aux lourdes charges qu'impose la défense du continent, que cet Etat risque d'être le théâtre d'une manœuvre de débordement. Ne souhaiteraient-elles pas alors que leur gouvernement comble sans tarder ce vide stratégique au centre de l'Europe? On pour-

rait même craindre la naissance d'un sentiment d'hostilité à notre égard.

Incontestablement, les Européens ne comprennent pas les grandes lignes de notre politique de neutralité et ignorent les droits, les devoirs d'une nation comme la Suisse qui a choisi un tel moyen pour assurer son indépendance. Ils ne sauraient faire la différence entre la situation de notre pays et celle de l'Autriche, qui est définie par le traité d'Etat signé à la suite de la deuxième guerre mondiale. Il y a une différence fondamentale entre la *neutralité* librement choisie et la *neutralisation*.

Ces expériences que chacun peut faire font réfléchir et prouvent un manque d'information que nos autorités devraient tendre à combler.

Une information indispensable...

Supposant que les diplomates, les attachés militaires accrédités en Suisse, partant leurs gouvernements respectifs, connaissent suffisamment les caractéristiques de notre neutralité et de notre défense, on peut se demander si le Département politique, ainsi que le Département militaire font un effort assez soutenu pour informer la presse, les mass media de nos voisins.

Dans l'administration fédérale, il existe de nombreux centres de documentation aptes à mettre au point une documentation attrayante susceptible d'intéresser les correspondants des grands journaux étrangers et de leur inspirer des articles. Serait-il possible d'inviter ces journalistes à certains exercices de troupes ou de la protection civile? A cette occasion, des spécialistes leur expliqueraient les grandes lignes de notre défense générale. Cette mesure ne semblerait pas a priori en contradiction avec notre neutralité, cette notion complexe qu'il conviendrait également de vulgariser en dehors de nos frontières.

Cette tâche d'information, les journaux suisses qui ont des lecteurs à l'étranger l'assumeraient aussi avec avantage, en ne se privant pas d'élargir ce cadre relativement étroit. Un professeur de géographie ne nous confiait-il pas récemment qu'il enseignait à ses lycéens l'existence de trois cantons en Suisse: le français, l'allemand et l'italien? Malgré les explications fournies, rien ne prouve qu'il comprenne maintenant le fédéralisme helvétique, cette notion si étrange pour un observateur de l'extérieur.

Le rôle des sociétés militaires

De leur côté, les sociétés d'officiers, de sous-officiers des régions frontalières pourraient jouer un certain rôle d'information, si, sans trahir de secrets militaires, elles entretenaient des relations avec les groupements similaires étrangers qui existent près de chez elles. A nos frontières, les cadres de réserve s'intéressent beaucoup à des visites, des contacts avec leurs collègues suisses.

Au programme d'une telle rencontre figurerait par exemple une information sur notre système de milices, une visite de caserne et d'installations d'instruction, une présentation de matériel, éventuellement un petit exercice de combat. A noter qu'il ne faut réunir qu'un nombre restreint de participants, que la société organisatrice prend en charge l'essentiel de l'organisation. Cette conception semble plus sympathique, plus fructueuse aussi que les grandes démonstrations officielles.

Ces militaires étrangers sont prêts à rendre la politesse à leurs hôtes. Voilà l'occasion pour nos sociétés de mieux connaître l'organisation, les moyens des armées voisines. Cette activité complète avantageusement les conférences, tirs, courses de patrouilles ou autres pique-niques!

Nul doute que l'administration militaire, le service du protocole militaire, auxquels il faut, avant toute démarche, demander les autorisations nécessaires, ne verraient pas d'un mauvais œil de telles activités et ne manqueraient pas de conseiller, d'aider si nécessaire les organisateurs.

*

* *

Si l'on peut espérer que le stéréotype de Victor Hugo déclarant que «le Suisse trait sa vache et vit en paix» est oublié depuis longtemps, il n'en reste pas moins un gros effort à consentir pour que les Européens en général se fassent une image tant soit peu réelle de ce minuscule Etat appelé Confédération suisse.

H. de W.